

# Service public du chauffage urbain

**Rapport annuel d'activité 2014**

## **Sommaire**

FAITS MARQUANTS	4
LE RESEAU DE CHALEUR DES HAUTS DE GARONNE	5
Repères	5
Description du service	6
Synthèse de l'activité	10
Analyse économique et financière du délégant	13
Contrôles effectués	30
Avis du délégant	31
LE RESEAU DE CHALEUR SAINT-JEAN BELCIER	32
LE RESEAU DE CHALEUR DE LA PLAINE RIVE DROITE	32
AUTRES RESEAUX	32
ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SERVICE	33
CE QU'IL FAUT RETENIR	35

## EDITO

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la France s'est engagée à réduire le recours aux énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre, en portant, d'ici à l'horizon 2020, la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale.

Soucieux de s'investir dans cette action, les élus de la Communauté urbaine de Bordeaux, en février 2011, approuvaient, à l'unanimité, le Plan Climat Territorial, dont le premier volet vient de s'achever, confirmant un consensus politique sur la nécessité d'agir dans la lutte contre le réchauffement climatique tout en préservant notre patrimoine environnemental et le bien-être des habitants du territoire.

Les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables et de récupération, comme l'a reconnu le Grenelle de l'environnement, répondent pleinement à ces objectifs. Ils permettent à la fois d'afficher un bilan des émissions de CO2 responsable et de garantir aux abonnés du service une meilleure maîtrise de leur facture énergétique.

Le transfert de la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains à la Communauté urbaine de Bordeaux, opéré par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, dite loi Maptam, du 27 janvier 2014, a renforcé son rôle en ce domaine et encourage l'émergence de nouveaux projets de réseaux de chaleur.

A travers le réseau de chaleur des Hauts de Garonne et le réseau de chaleur de Saint-Jean-Belcier alimentés par une énergie de récupération, le projet de réseau de chaleur de la Plaine Rive Droite alimenté par de la géothermie, et les études de faisabilité lancées sur plusieurs secteurs (Pessac et Mérignac), la Métropole s'affirme en tant qu'acteur de la transition énergétique du territoire.

## FAITS MARQUANTS

### Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne

- Constat d'achèvement des travaux de la chaufferie bois/gaz de Lormont (28 octobre 2014) et démarrage des essais.
- Onze nouveaux raccordements, dont le quartier de Lormont Carriet, et une résiliation.

### Le réseau de chaleur de Saint-Jean Belcier

- Lancement d'un avis d'appel public à concurrence pour la délégation du service public (DSP) de fourniture de chaleur du quartier Saint-Jean Belcier + sélection des candidats admis à présenter une offre + conduite des négociations. Attribution de la DSP au printemps 2015.
- Lancement d'un avis d'appel à concurrence pour la construction de la chaufferie d'appoint Saint-Jean Belcier.

### Le réseau de chaleur de la Plaine Rive Droite

- Délibération (26 septembre 2014) approuvant, au vu des conclusions du schéma directeur des réseaux de la plaine rive droite, la création d'un réseau de chaleur sur la Plaine Rive Droite alimenté par de la géothermie et sa gestion via une délégation de service public (DSP).
- Lancement d'un avis d'appel public à concurrence pour la conclusion de cette DSP.

### Autres projets

- Conduite d'études de faisabilité sur les secteurs de Pessac et Mérignac.
- Préparation à la reprise des réseaux de chaleur communaux de Bordeaux-Mériadeck et St Médard en Jalles - Hastignan, suite au transfert à la Métropole de compétence « réseaux de chaleur » par la loi MAPTAM de janvier 2014.

# RESEAU DE CHALEUR DES HAUTS DE GARONNE

## Repères

### • Coût annuel pour un logement type

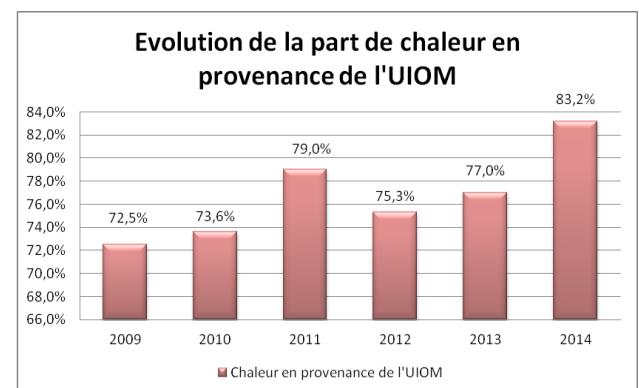
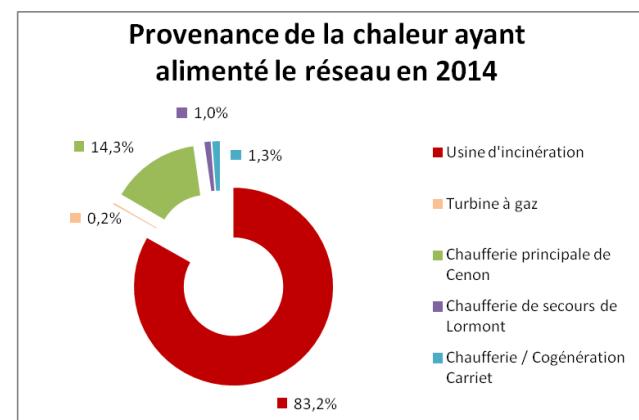
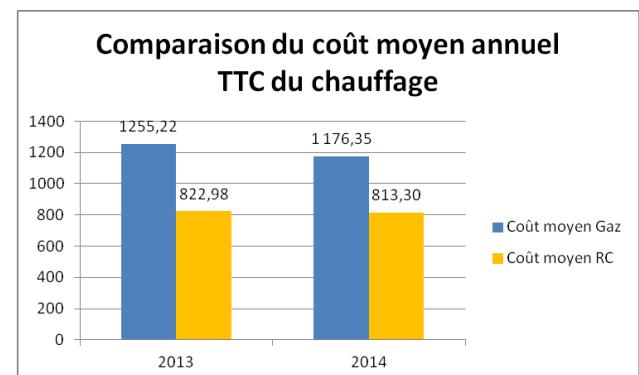
Afin de mieux appréhender l'avantage financier des abonnés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne, une analyse comparative, fondée sur la consommation d'une famille résidant dans un logement type de 70 m<sup>2</sup> datant des années 70 et n'ayant pas fait l'objet d'une réhabilitation thermique, est effectuée mensuellement entre le coût du réseau de chaleur et celui du gaz individuel (tarif réglementé confort 1 Gaz de Bordeaux).

De façon constante, la comparaison des coûts moyens annuels, permet d'observer que le recours au réseau de chaleur est une solution de chauffage plus économique que celle au gaz individuel.

### • Provenance de la chaleur

En 2014, la chaleur ayant alimenté le réseau de chaleur des Hauts de Garonne provient à 83,2 % de l'usine d'incinération des ordures ménagères, soit une augmentation de 8% par rapport à 2013.

Les conditions climatiques favorables à cette bonne mixité ont limité le recours au gaz d'appoint, en baisse de 39,1 % par rapport à 2013.



# DESCRIPTION DU SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN

## • Les grandes évolutions du réseau de chaleur des Hauts de Garonne

### ➤ Construction

Le réseau de chaleur des Hauts de Garonne a été construit à partir de la fin des années soixante à l'occasion de la création des zones à urbaniser en priorité (ZUP) sur les communes de Cenon, Lormont et Floirac. Il est un élément du modèle urbanistique qui prévalait à cette période.

### ➤ Premières mises en service

En 1967, la première sous-station du réseau de chaleur des Hauts de Garonne est desservie, sur la commune de Cenon. Au fil des ans le réseau s'étend aux communes voisines. La mise en service de la première sous-station sur la commune de Lormont a lieu en 1970, celle de la première sous-station sur la commune de Floirac en 1972.

### ➤ Raccordement à l'usine d'incinération des ordures ménagères

En 1985, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne est raccordé à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), construite sur le site de la chaufferie principale au 1, rue Jean Cocteau à Cenon. Le fuel lourd, en tant qu'énergie de base servant à alimenter le réseau, est ainsi remplacé par une énergie de récupération en provenance des fours de l'UIOM.

### ➤ Service délégué

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée de douze ans, le service public industriel et commercial du chauffage urbain est confié à la société Rive Droite

Environnement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public commun à l'exploitation de l'usine d'incinération. Cette société dédiée a subdélégué l'exploitation du réseau à la société Rive Droite Energie. Ces deux sociétés ont pour actionnaires les sociétés Véolia Propreté et Dalkia France.

Le service comprend la production, le transport et la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire jusqu'aux sous-stations des abonnés situées en pied d'immeubles. Seul le réseau primaire (la partie du réseau qui transporte la chaleur de la chaufferie jusqu'aux postes de livraison des bâtiments) et les équipements de production sont entretenus et exploités par le subdélégataire Rive Droite Energie.

### ➤ Passage en basse température

A partir de mai 2009, le réseau de chaleur des Hauts de Garonne, vieillissant et sujet à de fréquentes coupures, est en partie rénové (changement de toutes les sous-stations des abonnés, remplacement des chaudières ...) et passe à un fonctionnement en basse température (- de 110 C°).

## • Le principe technique général du réseau de chaleur

Un réseau de chaleur se décompose en trois parties :

- **Une centrale de production de chaleur** qui à partir de l'incinération des déchets produit de la chaleur sous forme d'eau chaude ;
- **Des canalisations** qui acheminent la chaleur vers les abonnés. Ce réseau de canalisations est appelé « **réseau primaire** » pour le distinguer du « **réseau secondaire** » qui sert à distribuer la chaleur dans les bâtiments ;

- **Des sous-stations** situées en pied d'immeubles qui permettent de transformer la chaleur du réseau en chauffage et en eau chaude.

- **Les équipements du réseau de chaleur des Hauts de Garonne**

➤ Les équipements de production

Au 31 décembre 2014, la chaleur ayant alimenté le réseau de chaleur a été produite à l'aide des équipements présentés ci-dessous.

Equipements de production	Quantité	Puissance unitaire	Puissance thermique totale (MW)
Echangeurs de récupération usine d'incinération	1	22 MW thermique	22
Turbine à gaz (cogénération)	1	8 MW thermique	8
Chaudières de la chufferie de Cenon	2	19,2 MW thermique	38,4
Chaudières de secours de la chufferie de Lormont	2	9,99 MW thermique	19,98
Cogénération de Carriet	1	3 MW thermique	3
Chaudières de la chufferie de Carriet	2	1,74 MW thermique	3,48
<b>Puissance thermique totale installée en MW</b>			<b>72,86</b>

A ces équipements, s'ajoutent des équipements d'appoint : **cinq chaudières de secours mobiles d'une puissance thermique de 1,65 MW (mégawatt)** chacune pouvant intervenir sur le réseau et **la chufferie / cogénération de Carriet** qui a fonctionné en mode continu sur le mois de décembre 2014.

De plus, **la turbine à gaz** fonctionnant en cogénération peut produire de l'électricité simultanément à sa production de chaleur, à hauteur d'une puissance de **5 MW**.

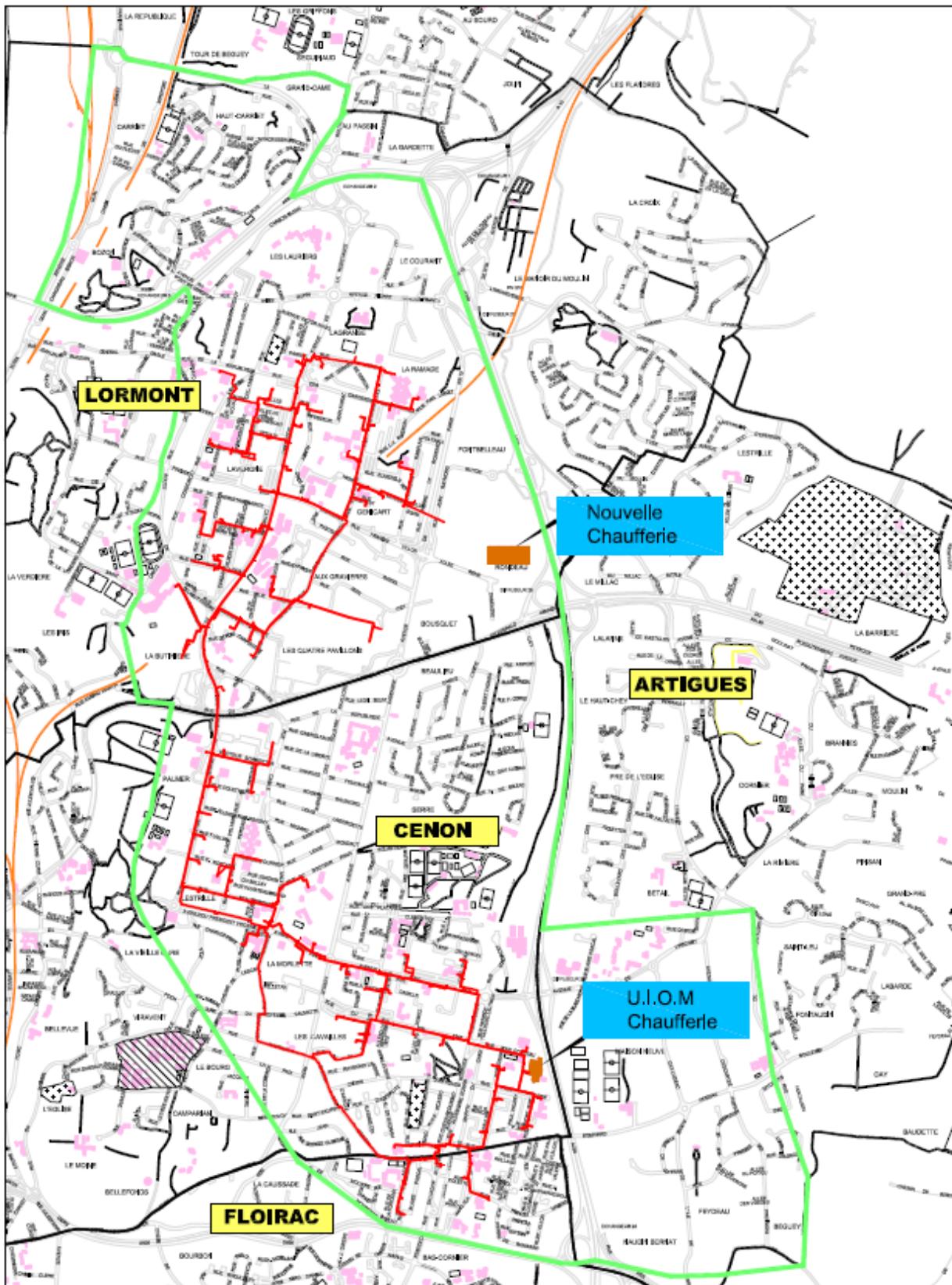
A noter que l'usine d'incinération des ordures ménagères produit également de l'électricité grâce au **groupe turbo alternateur d'une puissance de 3,5 MW**.

➤ Les équipements de distribution

Le service du chauffage urbain est assuré par un réseau enterré fonctionnant en basse température (- de 110°C), garantissant ainsi sa fiabilisation.

Son périmètre s'étend sur le territoire de trois communes : Cenon, Lormont et Floirac (cf. plan ci-après).

D'une longueur de **23 kilomètres** comportant deux tubes, **le réseau dessert 110 sous-stations** (11 créations et 1 résiliation en 2014) dont 60 sont également équipées d'installations de production d'eau chaude sanitaire.



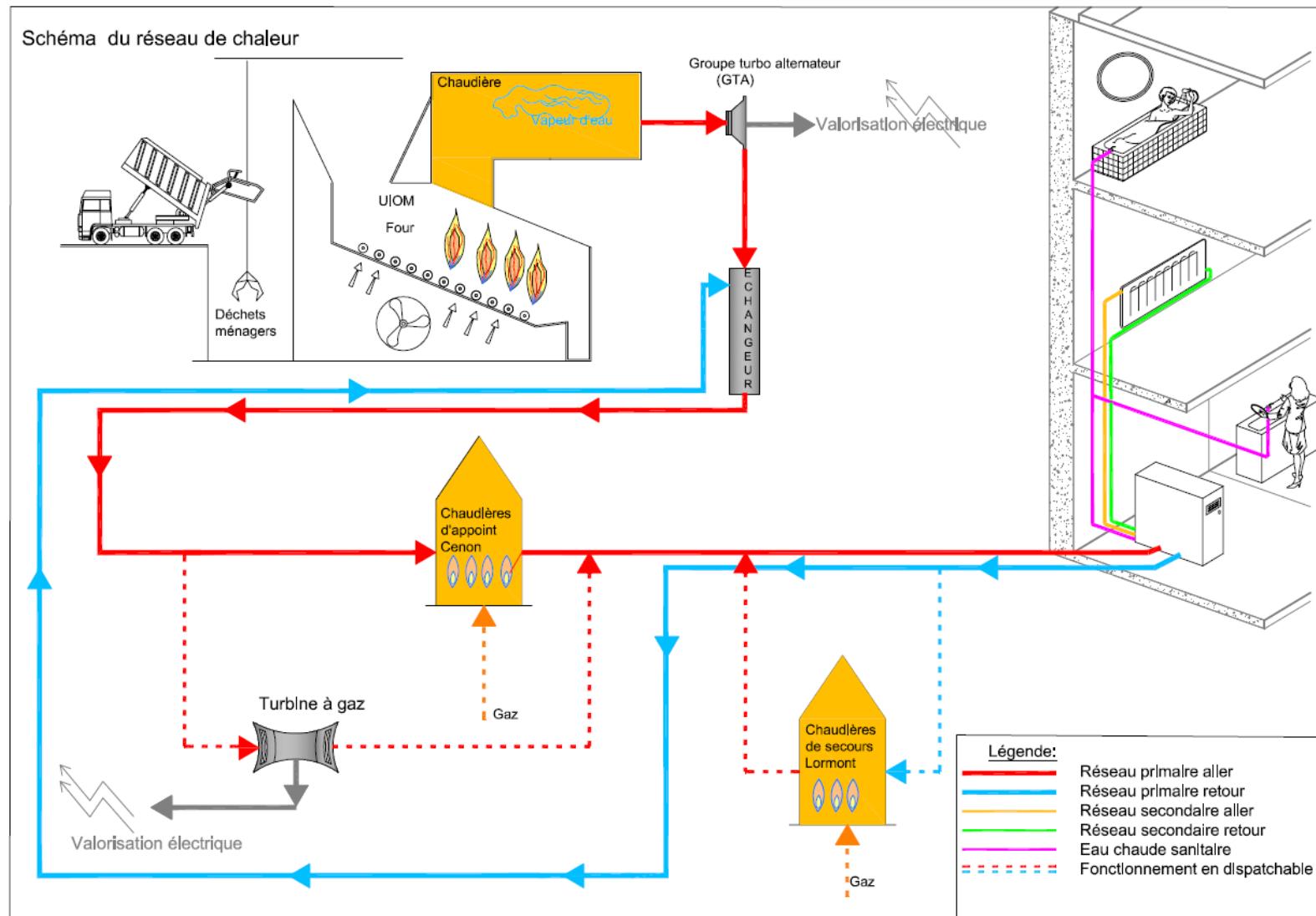
Direction Collecte et Traitement des Déchets  
Complexe thermique des Hauts de Garonne

— Périmètre chauffage urbain des Hauts de Garonne

— Réseau de chaleur

mis à jour le 07/03/2013

- Schéma du fonctionnement du réseau de chaleur des Hauts de Garonne



## Synthèse de l'activité

### • Développement du réseau de chaleur en 2014

Les communes du périmètre du réseau de chaleur des Hauts de Garonne (Cenon, Lormont, Floirac) sont concernées par le programme de renouvellement de l'habitat soutenu par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU), visant à démolir des bâtiments desservis par le réseau de chaleur puis à reconstruire de nouveaux ensembles immobiliers. Les démolitions sont achevées. Les opérations de reconstruction se sont poursuivies dans le périmètre correspondant à l'ancien parc immobilier.

En 2014, le nombre d'abonnés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne est de 122, soit onze de plus qu'en 2013.

Les nouveaux raccordements ont permis d'atteindre et de dépasser pour la première fois depuis 2009, le « potentiel client », antérieur au Grand Projet de Ville.

### ➤ Focus sur les raccordements en 2014

Les raccordements effectués en 2014 se trouvent sur la commune de Lormont. Ce sont les suivants :

- Quartier Carriet, 680 logements,
- Résidence Mélica (Logévie), 45 logements,
- Résidence Potentille (Clairsienne), 38 logements,
- Résidence Acanthus (Clairsienne), 41 logements,
- Résidence Saule Blanc (Clairsienne), 45 logements,
- Résidence Domofrance, 45 logements,
- Résidence Lauréo (Clairsienne), 64 logements,
- Maison de retraite « Les Coteaux » : 80 lits,
- Centre de soins de suite et de réadaptation « Les Lauriers » : 160 lits,

- Hygie Formation,
- Annexe Centre Hospitalier de Cadillac.

### ➤ Focus sur les résiliations en 2014

Le Centre Social de Cenon, du fait de son déménagement, a résilié son abonnement et s'est raccordé sur son nouvel emplacement via une sous-station préexistante.

### • Evolution des unités de répartition forfaitaires

Les unités de répartition forfaitaires (URF), qui déterminent le montant de la contribution de chaque abonné aux charges fixes du service hors énergie, indiquent à la fois le niveau de raccordement et la capacité de raccordement disponible sur le réseau de chaleur. Sur la totalité du réseau **100 002 URF** ont été affectées avant les opérations de l'ANRU.

Chaque nouvel abonné se voit attribuer un nombre d'unités de répartition forfaitaires, déterminé à la fois à partir de la puissance maximum qu'il appelle et de sa consommation moyenne.

Ces unités de répartition forfaitaires peuvent être revues en cas de modifications notables, en particulier à l'occasion des opérations d'amélioration thermique des bâtiments. Ainsi, chaque année, le nombre d'URF attribuées, en fonction des démolitions, des nouveaux raccordements et des améliorations thermiques des bâtiments, varie.

La baisse des URF provoquée par la démolition de nombreux bâtiments et la reconstruction de résidences moins énergivores, constatée jusqu'alors, a été compensée en 2014 par les demandes de raccordement et notamment celles du quartier Lormont Carriet.

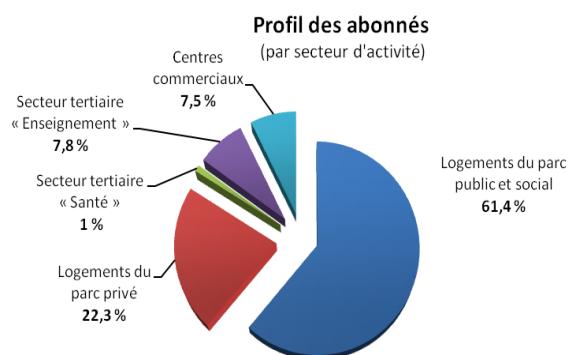
- Fourniture de chaleur

La **chaleur distribuée** dans le réseau a été de 127 190 **MWh**. La chaleur de récupération en provenance de l'usine d'incinération, utilisée en priorité conformément aux dispositions du contrat de délégation, a représenté une part de 83,20 %, soit 6,2 points de plus qu'en 2013. L'objectif contractuel minimal de 64% est encore atteint.

Equipements de production	Production	Part
Usine d'incinération	105 784	83,2%
Turbine à gaz	312	0,2%
Chaufferie principale de Cenon	18 223	14,3%
Chaufferie de secours de Lormont	1 278	1,0%
Chaufferie / Cogénération Carriet	1 593	1,3%
<b>TOTAL</b>	<b>127 190</b>	<b>100%</b>

- Abonnés

**Le réseau de chauffage urbain dessert** environ 10 000 logements de même que des équipements municipaux, des établissements scolaires, des établissements de santé / soins et deux centres commerciaux soit **un total de 12 000 équivalent logements** correspondant aux besoins d'une **agglomération d'environ 25 000 habitants**.



On dénombre 11 nouveaux abonnés en 2014 ce qui représente un total de 122 abonnés au réseau de chaleur des Hauts de Garonne.

- Ventes

En 2014, la vente de chaleur a servi à 71% à couvrir les besoins de chauffage des abonnés et à 29% les besoins en eau chaude sanitaire.

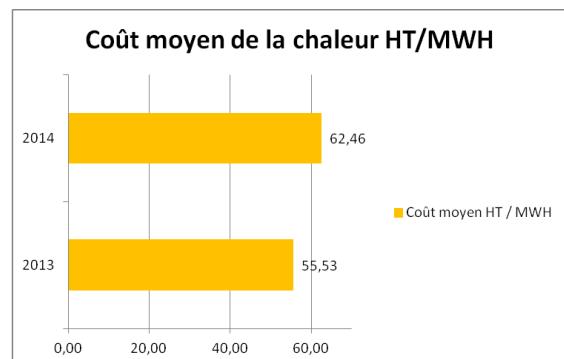
La vente de chaleur destinée au chauffage est dépendante des conditions climatiques et suit traditionnellement la courbe des degrés jours unifiés (DJU), indicateur de rigueur climatique.

Les températures clémentes de l'hiver ont diminué les besoins de chauffage des abonnés, comme en témoigne **la courbe des DJU en baisse de 23,6 %, et justifient la baisse de la vente de chaleur par rapport à 2013 de 21,6%**.

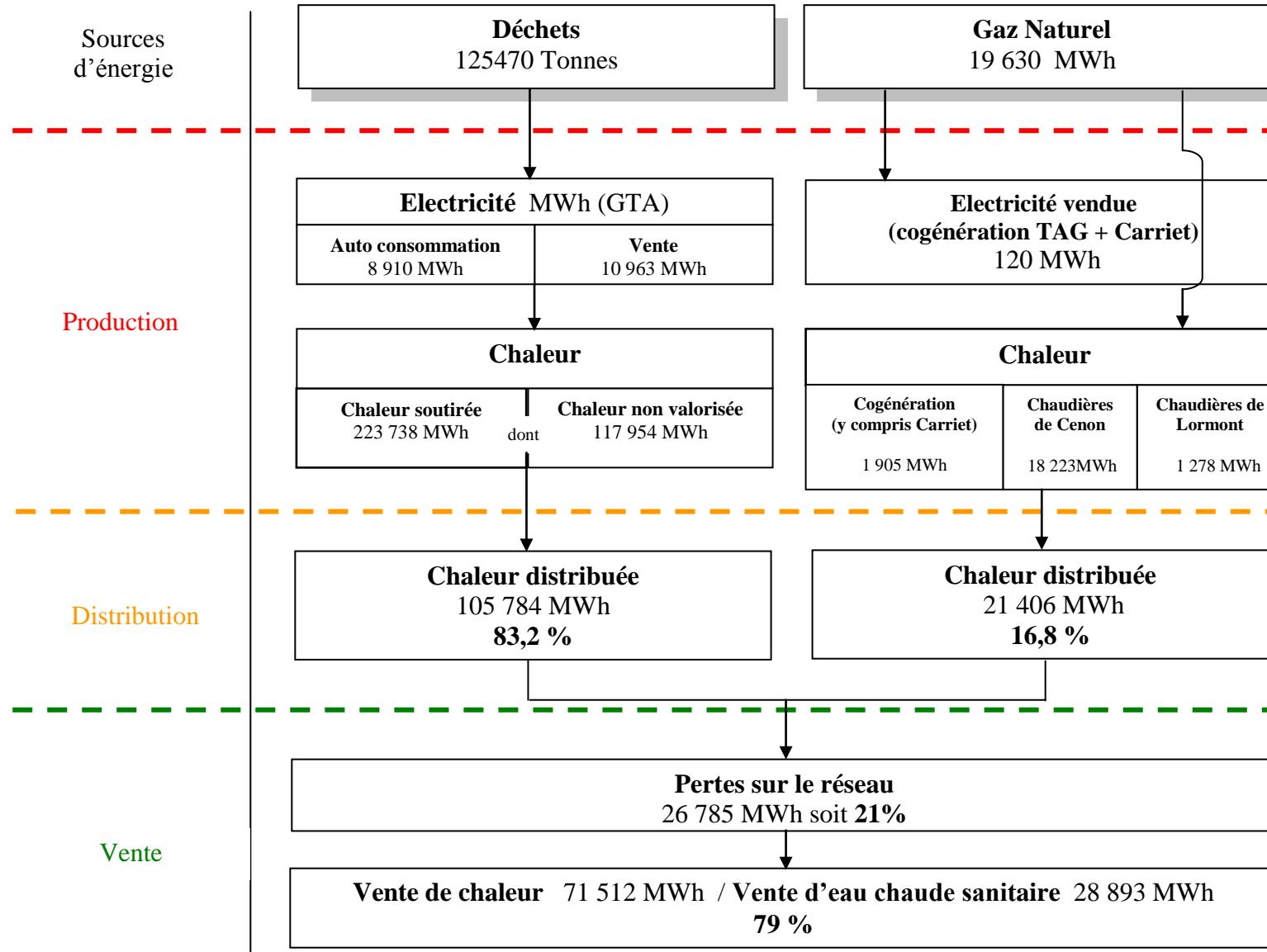
La vente d'eau chaude sanitaire est relativement stable (baisse de 0,3%) par rapport à l'année 2013.

**Le prix moyen de la chaleur vendue à l'abonné, composé à 40% de charges variables liées aux consommations (R1) et à 60% de charges fixes liées à l'abonnement (R2), est de 62,46 € HT/MWh** soit une augmentation de 12,48 % par rapport à l'année 2013.

Cette augmentation est la conséquence d'une baisse des consommations (-18,06%) qui conduit à une valeur plus importante des charges fixes ramenées au MWh.



## Synthèse du bilan technique 2014 du réseau de chaleur des Hauts de Garonne



# **ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'EXERCICE 2014 DU DELEGANT**

## **Rive Droite Environnement**

Délégataire de service public – incinération des ordures ménagères et production / distribution de chaleur sur le réseau des Hauts de Garonne.

## **RESUME**

La présente analyse financière de la société Rive Droite Environnement est basée sur les comptes annuels 2014, le compte d'exploitation prévisionnel 2009-2020, la liasse fiscale et le compte rendu annuel 2014 du délégataire.

Rive Droite Environnement est le délégataire de service public de la communauté urbaine de Bordeaux. Cette délégation porte d'une part, sur l'incinération des déchets et, d'autre part, sur la production et la distribution de chaleur du réseau desservant le plateau des Hauts de Garonne.

L'analyse financière réalisée s'appuie sur le contrat d'affermage signé le 10 décembre 2008, pour prise d'effet au 1er janvier 2009, ainsi que sur ses cinq avenants, et vise à en contrôler le respect.

Ce sixième exercice se solde par un résultat net positif de 0,4 M€. Ce résultat est en nette progression par rapport à 2013, +52% ou 146 k€. Bien que le total des produits ait diminué de 1,6% affichant 16 M€, les charges ont été contenues voire diminuent légèrement de 2,2% pour les amener à hauteur de 13,6 M€. L'Excédent Brut d'Exploitation se trouve ainsi positif à 2,5 M€. Les dotations aux amortissements de 1,7 M€, le résultat financier (charge) de

0,26 M€ et l'impôt société de 0,14 M€ soit un total de 2,1 M€ viennent grever l'EBE.

Par comparaison au plan d'affaires, sur la période 2009-2014, le chiffre d'affaires affiche un retard de 11%, notamment à cause du décalage de mise en service du Turbo Alternateur pour la vente d'électricité via l'usine d'incinération, du choix de fonctionner en mode « dispatchable » pour la production d'électricité via la chaufferie. Même si les charges diminuent de 2%, leur baisse est moindre comparée à celle du chiffre d'affaires, ce qui dégrade le résultat net et l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE), ratio utilisé pour calculer la clause de partage des gains de productivité. Compte tenu des résultats 2014, cette clause n'est pas activée.

## **I. PREAMBULE**

### **A. Rappel historique sur le contrat et particularités**

La Communauté urbaine a décidé, par délibération en date du 28 novembre 2008, de désigner le groupement Soval Dalkia délégataire de service public. Ce contrat a pris effet au 1er janvier 2009 pour une durée de 12 ans.

L'objet de la délégation porte sur l'exploitation simultanée, d'une part, d'un service d'incinération des déchets, et d'autre part, d'un chauffage urbain.

Le contrat, aux risques et périls du délégataire, est qualifié d'affermage avec îlots concessifs. En effet, l'usine d'incinération et le réseau de chauffage existant constituent l'affermage. En revanche, la réalisation de travaux tant sur le réseau, qu'en sous stations et à l'usine (Groupe Turbo Alternateur et autres) devient concessionnaire (passage en basse pression, raccordement nouveaux abonnés). Le fermier se voit confier les travaux d'entretien, les travaux de

modification et de 1er établissement sur l'usine d'incinération mais les autres travaux (chaufferie biomasse par exemple) sont du ressort de la CUB.

La CUB est engagée à apporter au moins 90 000 tonnes de déchets par an à l'usine d'incinération (article 12.2 garantie d'apport des déchets ménagers). Les apporteurs principaux sont la CUB, le SIVOM rive droite, VEOLIA agence de Bègles et Pompignac.

Depuis le début du contrat, cinq avenants ont été passés.

- L'avenant N°1 signé le 15 juin 2009 et notifié le 23 juin 2009 a porté sur :

- **La création de la société ad hoc** (Rive Droite Environnement) dédiée à la délégation comme prévu au contrat avant le 30 juin 2009 se substituant dans l'intégralité des droits et obligations du délégataire (groupement Soval Dalkia). La société a bien été immatriculée le 28 janvier 2009.
- La subdélégation (Rive Droite Énergie) d'une partie du service public concernant la gestion du service de production d'électricité de la turbine à gaz, de la production de chaleur des chaufferies et l'ensemble de la distribution de chaleur.
- La levée par la Communauté urbaine de l'option « **efficacité énergétique de l'incinération des déchets** ». Sa mise en œuvre permet un ratio « efficacité énergétique » supérieure à 0,60 (cf. article 61 du contrat). Cette option comprend le remplacement du groupe turbo alternateur existant par un groupe turbo alternateur à contre-pression.
- La levée de l'option « **rénovation de la cogénération** » consiste en la modernisation des installations de cogénération existantes avec ajout d'une turbine à vapeur et le

renouvellement du contrat de vente d'électricité en option d'achat avant le 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Ces deux levées d'option ont donné lieu à un nouveau plan d'affaires annexé au contrat en lieu et place du précédent.

- L'avenant N°2, approuvé le 22 décembre 2009, est venu préciser les conditions de réduction des Unités de Répartition Forfaitaires (U.R.F) d'un abonné en fonction de travaux d'amélioration de son bâtiment. Cet avenant a pris en compte la disparition et la révision de certains indices et leur remplacement.

Du fait que l'avenant n°1 ait prévu une subdélégation, la lecture du compte de résultat global présente les particularités suivantes :

- C'est le délégataire (usine d'incinération) qui a pris à sa charge tous les contrats (eau, électricité, personnel, téléphone, ...)
- C'est au subdélégataire (le réseau de chaleur) que le délégataire refacture les charges qui lui incombent.
- Dans le compte de résultat de l'usine d'incinération la recette de vente de chaleur représente une charge pour le subdélégataire (réseau) qui achète cette énergie au délégataire.

- L'avenant N°3 signé le 31 janvier 2011 et notifié le 18 février 2011, a porté sur :

- La prise d'acte de **l'installation aux frais du délégataire d'un complément d'équipement pour le traitement des oxydes d'azote (NOx)**, permettant ainsi à la Communauté urbaine de bénéficier du taux réduit de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes comme prévu dès le 1er janvier 2011 en

contrepartie du retard pris par le délégataire dans **la mise en place du groupe turbo alternateur**.

- Dans un second temps, il fixe à la date du 1er octobre 2011 la mise en place du groupe turbo alternateur et l'application des pénalités éventuelles.
- L'avenant N°4 en date du 10 août 2011 et notifié le 6 septembre 2011, a porté sur **la modification du périmètre de la délégation** afin de permettre au délégataire de cibler et d'exporter la chaleur du réseau à d'autres abonnés. En outre, le bordereau de prix (annexe 12 du contrat) est complété.
- L'avenant N°5, signé le 17 janvier 2014, a porté sur la modification des modalités de paiement (article 65) et du bordereau des prix associés (annexe 12) dans le cadre particulier des **raccordements de grande ampleur**, et ceci pour s'inscrire dans les objectifs communautaires de démarche volontaire de développement des énergies renouvelables. L'opération de raccordement de la cité Carriet, à Lormont, entre dans le cadre des raccordements de grande ampleur.

## **B. Faits marquants de l'année**

L'année 2014 a été marquée par l'incident technique sur la turbine à vapeur durant 5 mois entraînant une baisse significative de la production d'électricité. À cette diminution est venue s'ajouter la douceur climatique qui a fait également chuter les ventes thermiques.

Sur un plan économique, l'année 2014 a été difficile, l'absence d'apports de boues de STEP a été compensée partiellement par une autorisation préfectorale (avril 2014) d'étendre géographiquement la zone de chalandise de déchets.

2014 est marquée positivement par l'arrivée de nouveaux abonnés du fait du raccordement de la résidence Carriet et de l'Ugecam au réseau (Lormont).

## **C. Le patrimoine immobilier**

S'agissant d'un affermage pour ce qui concerne l'usine et l'existant du réseau, le délégataire a choisi de ne pas faire figurer au bilan de son activité l'intégralité des biens immobilisés ; ainsi seuls les biens concessifs apparaissent dans la liasse fiscale.

- L'usine d'incinération (Rive Droite Environnement) inscrit à son actif **4,5 M€ d'investissements nets** à fin 2014, (correspondant principalement au Groupe Turbo Alternateur acquis en 2011 et dont le coût s'est élevé à 6,4M€).
- Le chauffage urbain (Rive Droite Energie) compte **14,4 M€ d'investissements nets** au 31 décembre 2014, (dont 13 M€ concernent les biens du domaine concédé) : il s'agit principalement des travaux de passage en basse pression au cours de l'année 2009.

Le délégataire gère les investissements qu'il finance lui-même et les fait figurer à l'actif du bilan en tant qu'immobilisations du domaine concédé. Ces immobilisations seront remises à la CUB à titre gratuit et en état de fonctionnement à l'échéance du contrat (article 93).

Seules les immobilisations dites « renouvelables » devraient faire l'objet d'un amortissement industriel. Toutefois, le délégataire a préféré ne pas constater d'amortissement qui viendrait minorer l'actif, mais pratiquer une provision pour garantie contractuelle qui sera gérée à l'identique des biens du domaine affermé (géré par la CUB).

Un amortissement financier, appelé « provision pour reconstitution des capitaux investis » (PRCI) est pratiqué sur la totalité des immobilisations du domaine concédé (renouvelable ou non) et augmente chaque année de la dotation pour reconstitution du capital investi.

Les investissements augmentent de 20,9% en passant de 10 788 K€ à 13 044 K€, et dans le même temps, la dotation aux amortissements de ces biens, augmente de 10,1%, ce qui reste globalement cohérent. Ainsi, la provision pour reconstitution des capitaux investis s'élève à 5 094 K€ en 2014.

en K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Immobilisations biens du domaine concédé	10 395	10 395	10 573	10 605	10 788	13 044
dotation pour reconstitution du capital	352	913	918	933	941	1 036
P.R.C.I amortissement de caducité	352	1 265	2 183	3 116	4 057	5 094

#### D. Le périmètre

Il est géographiquement situé sur les communes de Cenon (Usine de Valorisation Energétique et chaufferie), Floirac et Lormont (chaufferie de secours).

- Le périmètre de la délégation (usine de Valorisation Energétique) est constitué de l'ensemble de l'usine d'incinération et ses annexes (bâtiment aéro-réfrigérant, livraison de boues, hall de réception des déchets, bâtiment fours chaudières,...), le bâtiment traitement des fumées, la cheminée d'évacuation des fumées, le bâtiment administratif, et les abords clôturés. L'unité de vitrification a été démantelée par la CUB en 2010.
- Le périmètre de la subdélégation (réseau de chaleur) comprend la chaufferie principale avec cogénération, le réseau primaire et les sous stations. Le réseau secondaire, en aval de l'échangeur de la sous-station (radiateur par exemple) est en dehors du champ de la délégation de service public.

Pour rappel, en 2009, le délégataire avait réalisé d'importants travaux sur le réseau de chaleur (10,4 M€) notamment pour le passage en basse pression et le changement de sous stations.

#### E. Contrôles effectués

Le compte rendu technique et financier annuel (CRTF) a été transmis à la Collectivité conformément à l'article 83 du contrat : liasse fiscale, bilan, et compte d'exploitation analytique, rappel des différents tarifs appliqués.

*Nous sommes en attente des rapports du commissaire aux comptes au moment de la rédaction de ce rapport.*

Le rapprochement entre la balance générale et la liasse fiscale d'une part et le compte rendu annuel et la balance générale d'autre part, a été effectué pour Rive Droite Environnement et Rive Droite Energie.

La répartition analytique établie pour le compte rendu annuel entraîne des écarts

ligne à ligne avec les comptes de la balance générale.

Toutefois, le délégataire a expliqué les écarts pour raccorder les comptes de résultat présentés dans le compte rendu annuel et ceux figurant aux comptes sociaux, ce qui est validé par le présent contrôle.

- **Pour Rive Droite Environnement**, l'écart de 155 K€ sur le résultat net provient du plafonnement des frais de siège (-115 K€) et d'un écart de comptage de ventes thermiques (-270 K€). Ainsi le résultat net passe de 430 K€ à la balance générale à 275 K€ dans les comptes de la délégation.
- **Pour Rive Droite Énergie**, l'écart de -399 K€ sur le résultat net provient de l'ajustement des frais de siège (-222 K€), de la neutralisation des achats/ventes de quotas de CO2 (17 K€), de l'annulation de la dotation aux amortissements de caducité sur dépenses P3 de gros entretien et réparation (-416 K€) et de charges financières (176 K€) et autres éléments (47 K€). Ainsi le résultat net passe de 150 K€ à la balance générale à une perte de 249 K€ dans les comptes de la délégation.

Il est à noter que le délégataire a continué à fournir, à l'instar des années précédentes et depuis la demande faite par la Cub, le suivi des opérations réciproques entre la délégation et la subdélégation afin de sécuriser la clôture des exercices sur le compte de résultat consolidé.

## II. LES PRODUITS

Les recettes de l'exercice 2014 du délégataire résultent d'une part, des prestations fournies par l'usine d'incinération (consistant en la vente de la prestation traitement d'ordures ménagères et boues) soit environ 55% du chiffre d'affaires réel total et de la vente de l'électricité produite par le groupe turbo alternateur de l'usine d'incinération.

D'autre part, les recettes proviennent du réseau, en particulier, de la vente d'électricité issue de la cogénération gaz ainsi que des produits de la vente de chaleur R1 (part variable ou consommation) et R2 (part fixe ou abonnement). Ainsi les recettes du réseau de chaleur représentent 45% du chiffre d'affaires réel total.

En 2014, les principaux apporteurs de déchets sont la CUB, Martignas, le SIVOM (rive droite), Véolia agences de Bègles et de Pompignac.

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires par activité une fois les opérations réciproques prises en compte, ainsi que les produits d'exploitation de la délégation.

Libellé \ années	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Evolution du réalisé 2014 Vs 2013		Budget 2014		Evolution 2014 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
<b>Incinération</b>	<b>8 553 769</b>	<b>52,6%</b>	<b>8 766 224</b>	<b>52,8%</b>	<b>8 918 069</b>	<b>55,5%</b>	<b>151 845</b>	<b>1,7%</b>	<b>8 528 776</b>	<b>47%</b>	<b>389 293</b>	<b>4,6%</b>
Prestation de boues	446 606		6 873		248		-6 625	-96,4%	547 760		-547 512	-100,0%
Vente Ordres Ménagères CUB	5 677 192		5 763 796		5 687 829		-75 966	-1,3%	4 123 800		1 564 029	37,9%
Vente Ordres Ménagères hors CUB	1 203 816		1 481 340		1 762 706		281 366	19,0%	2 160 000		-397 294	-18,4%
Vente ferrailles mâchefer	7 569		-1 911		2 289		4 200	-219,8%	0		2 289	N/A
Vente électricité	815 106		1 024 339		951 414		-72 925	-7,1%	1 697 216		-745 802	-43,9%
TGAP	403 480		491 788		513 582		21 795	4,4%	0		513 582	N/A
<b>Chauffage Urbain</b>	<b>7 717 303</b>	<b>47,4%</b>	<b>7 843 714</b>	<b>47,2%</b>	<b>7 162 648</b>	<b>44,5%</b>	<b>-681 067</b>	<b>-8,7%</b>	<b>9 553 620</b>	<b>53%</b>	<b>-2 390 972</b>	<b>-25,0%</b>
R1	2 891 102		3 064 204		2 510 878		-553 326	-18,1%	2 733 750		-222 872	-8,2%
R2	3 575 863		3 613 162		3 760 196		147 034	4,1%	3 889 000		-128 804	-3,3%
Vente d'électricité (cogénération)	1 234 640		1 151 044		842 671		-308 373	-26,8%	2 822 870		-1 980 199	-70,1%
Ventes complémentaires DSP	9 600		1 600		40 000		38 400	2400,0%	108 000		-68 000	-63,0%
Ventes complémentaires hors DSP	6 098		13 704		8 902		-4 802	-35,0%	0		8 902	N/A
Travaux de raccordement	0		0		0		0	N/A	0		0	N/A
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>16 271 073</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 609 938</b>	<b>100,0%</b>	<b>16 080 716</b>	<b>100,0%</b>	<b>-529 222</b>	<b>-3,2%</b>	<b>18 082 396</b>	<b>100%</b>	<b>-2 001 680</b>	<b>-11,1%</b>
Production stockée	0		0		0		0	N/A			0	N/A
Reprise sur provisions GER	0		0		0		0	N/A			0	N/A
Variation de travaux en cours	0		-55 370		0		55 370	-100,0%			0	N/A
Autres reprises	78 436		-190 000		-100 000		90 000	-47,4%			-100 000	N/A
Droits de raccordement (étalés)	8 329		16 738		86 951		70 213	419,5%			86 951	N/A
Quoté part des Subventions pour investissement	11 499		6 638		30 035		23 397	352,5%			30 035	N/A
Prise en charge dépenses sur sinistre par	624 918		0		0		0	N/A			0	N/A
Produit sur excédent CO <sup>2</sup>	127 091		-5 227		17 445		22 673	-433,7%			17 445	N/A
Rétrocession gaz à R D Environnement (reprise)					-80 000		-80 000	N/A			-80 000	
Produit UIOM sur production électrique			50 000		100 000		50 000	100,0%			100 000	
Autres produits	15 630		0		37 745		37 745	N/A	121 840		-84 095	-69,0%
...												
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>17 136 976</b>		<b>16 432 717</b>		<b>16 172 893</b>		<b>-259 824</b>	<b>-1,6%</b>	<b>18 204 236</b>		<b>-2 031 343</b>	<b>-11,2%</b>

## A. L'usine d'incinération (unité de valorisation énergétique – UVE)

Les recettes de 2014 s'élèvent à 8,9 M€ soit une augmentation de presque 2% (0,2 M€) par rapport à l'année 2013. Elles sont également supérieures de 4,6% (0,4 M€) par rapport au budget qui était de 8,5 M€.

En revanche, le chiffre d'affaires réel cumulé (2009-2014), d'un montant de 47,4 M€, reste légèrement inférieur de 0,8% (0,4 M€) aux prévisions qui étaient de 47,8 M€ pour la même période.

Les principales sources d'écart au plan d'affaires et/ou à l'exercice précédent sont expliquées ci-après :

### **Prestations de boues**

Il s'agit de l'incinération des boues issues des stations d'épuration de la CUB exploitées par la Lyonnaise des Eaux, et prévues au plan d'affaires.

L'apporteur utilise maintenant d'autres débouchés pour la valorisation des boues. Ainsi, depuis l'exercice 2013, il n'y a eu aucun apport de boues des stations d'épuration, le montant inscrit dans les comptes 2014 de 0,3 K€ correspond à la réception pour traitement de 4 tonnes.

### **Ventes d'ordures ménagères (CUB et hors CUB)**

Les apports prévisionnels inscrits au plan d'affaires sont de 120 000 tonnes, 90 000 tonnes pour la CUB (75%) et 30 000 tonnes pour le hors CUB (25%). L'unité de valorisation énergétique a reçu, en 2014, 103 742 tonnes en provenance de la CUB (82%) et 22 368 tonnes par des apporteurs tiers (18%).

Au total, l'usine a traité 126 114 tonnes contre 120 000 tonnes prévues au plan d'affaires, soit 6 114 tonnes représentant une hausse de 5,1% du volume.

- Concernant les apports CUB, les tonnages sont en diminution comparativement à 2013 tant en termes de volume (879 T réelles ou 530 T estimées) qu'en termes de prix, le prix moyen de vente ressort à 55,04 € la tonne contre 55,49 € en 2013. Ce prix de vente étant un mixte entre le prix pour les tonnages jusqu'à 90 000 tonnes (45,82 € HT non révisé) et au-delà environ 13 000 tonnes en 2014 (72 € HT non révisé).

Comparativement au budget, l'exercice 2014 est excédentaire de 1,5 M€ pour un dépassement de 13 742 tonnes. L'effet favorable sur le prix est en partie dû à l'impact de la révision ayant fait évoluer à la hausse le prix de 11,2% en moyenne comparativement au prix de base.

*Les tonnages retenus pour la clôture des comptes sont estimés pour le mois de décembre, ce qui explique le différentiel tant en volume (103 742 tonnes estimées pour 103 427 tonnes réellement apportées) qu'en prix (5,687 M€ de chiffre d'affaires estimé pour 5,660 M€ facturés).*

- Les apports hors CUB sont venus compléter conformément au contrat le vide de four de 30 000 tonnes à hauteur de 22 368 tonnes, c'est uniquement l'effet volume qui explique l'écart positif par rapport à 2013. Quant à la comparaison budgétaire, le maximum de vide de four ayant été retenu l'écart intervient défavorablement en volume. Le délégataire a fourni un effort de captage de nouveaux clients par rapport aux années précédentes, notamment depuis avril avec l'autorisation préfectorale lui permettant d'élargir la zone de chalandise, afin de compenser les moindres apports CUB.

## **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**

La TGAP applicable aux déchets réceptionnés dans l'usine d'incinération est payée par le déléataire (4,07 € la tonne de déchets réceptionnés) et est remboursée par l'apporteur des déchets. La dépense de 516 K€ se trouve ainsi compensée par le produit pour 514 K€. Ce poste n'avait pas été budgété dans le plan d'affaires. L'augmentation de 2% est règlementaire.

## **Ventes de chaleur**

La vente de chaleur de l'usine d'incinération au réseau de chauffage urbain pour 1,7 M€ n'apparaît pas dans la présentation globale du compte de résultat de la DSP puisque celle-ci est neutralisée en consolidation par l'achat de cette même chaleur par le réseau de chaleur à l'usine d'incinération (opération réciproque).

La vente de chaleur comptabilisée en 2014 diminue de 11% (-231 K€). La raison principale est liée à une douceur climatique plus importante en 2014.

L'énergie apportée au réseau de chauffage urbain provient prioritairement (83%) des échangeurs de récupération de chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine d'incinération. Contractuellement la part d'énergie UVE valorisée sur le réseau de chaleur est de 65%. Ce très bon niveau de valorisation tient au fait que le déléataire a choisi le mode dispatchable de la cogénération sur l'année entière 2014, combiné à la douceur climatique de l'hiver permettant un fonctionnement plus long sur les seuls échangeurs de récupération UVE.

En 2014, le chiffre d'affaires 2012-2013 a été régularisé à la baisse faisant suite à un sur comptage au cours de cette période, l'impact porte sur 272 K€.

## **Vente d'électricité**

Ce poste a été très impacté par l'arrêt de la turbine du groupe turbo alternateur pour une période très longue de 5 mois. Ainsi 17 130 MWh électrique ont été produits et 10 963 MWh ont été vendus sur le réseau ErDF. Ces derniers ont procuré une recette de 0,951 M€ pour 1,7 M€ attendus au plan d'affaires. En 2013, du fait de la rigueur climatique plus intense, la recette électrique avait atteint 1 M€, soit un recul de 7% dû principalement à un effet volume.

## **B. Le chauffage urbain**

Le chiffre d'affaires du chauffage urbain est en baisse de 8,7% soit 0,7 M€ par rapport à l'année dernière : il s'élève à 7,162 M€ contre 7,843 M€ en 2013.

De même, les recettes réalisées de l'exercice 2014 affichent un retard de 2,391 M€ (soit -25%) par rapport aux recettes attendues de l'année 2014, inscrites au plan d'affaires, qui sont de 9,553 M€.

Ce retard s'accumule depuis le début du contrat. Depuis 2009, la somme des recettes attendues s'établit à 57,4 M€ alors qu'elle n'atteint à fin 2014 que 45,2 M€ soit un décalage de 12,3 M€ (-21%) ; c'est-à-dire plus d'une année de chiffre d'affaires de retard.

## **Ventes R1**

La vente de R1 (partie variable équivalent à la consommation des usagers) s'élève à 2,5 M€ en 2014, soit une baisse de 18% (-0,6 M€) par rapport à l'année 2013.

Cette diminution est la résultante de deux effets. D'une part, elle est liée à la baisse du prix moyen de l'énergie de -5,25%, qui passe de 26,24 €/MWh vendue à 24,86 €/MWh. D'autre part, elle est liée à la baisse de la consommation. En effet, les degrés jours unifiés (DJU), c'est-à-dire le différentiel entre la température extérieure et la température de référence, sont en diminution (-525 DJU) de 27%. Ces

derniers passent de 1 917 DJU en 2013 à 1 392 DJU en 2014.

Par ailleurs, bien que les ventes R1 soient en recul de 8% par rapport au budget pour la seule année 2014, elles restent supérieures de 4% en cumulé au budget.

### Ventes R2

Le chiffre d'affaires issu de la vente R2 (partie fixe), correspondant à la puissance souscrite, augmente de 4% par rapport à 2013 passant de 3,613 M€ à 3,760 M€.

Cet accroissement (147 K€) est la résultante d'une augmentation tarifaire de +1,7% par rapport à 2013 et d'une augmentation du nombre des unités de répartition forfaitaire (URF) au cours de l'année 2014 grâce aux nouveaux raccordements (+8 758 URF).

Les coûts d'exploitation, la maintenance du réseau ainsi que le gros entretien et renouvellement des matériels sont couverts par la vente R2. L'élément qui rémunère les dépenses de gros entretien et renouvellement des matériels (R2-3) s'élève à 0,820 M€.

Par ailleurs, les ventes R2 sont au dessous de 3% (- 129 K€) de celles qui étaient prévues au plan d'affaires pour l'année 2014. Il en est de même pour le cumul des ventes depuis le début du contrat qui s'élève à 21,3 M€ contre 22,75 M€ au prévisionnel, soit une baisse de 6% correspondant à -1,4 M€.

### Ventes d'électricité cogénération

La vente d'électricité issue de la cogénération a considérablement chuté - 26,8%, soit une baisse de 308 K€, passant de 1 151 K€ en 2013 à 843 K€ en 2014.

Le subdéléguétaire fait le choix de renoncer à une production en continue sur 3 624 heures par an au profit d'un mode « dispatchable ». Dans ce cas, le cogénérateur ne produit qu'à la demande d'Electricité de France. L'opérateur rémunère le producteur Rive Droite Energie à travers une redevance variable, assise directement sur la production réelle, et une redevance fixe correspondant à la mise à disposition à tout moment d'une capacité de production. L'intérêt de ce choix est de privilégier la récupération thermique de la chaleur issue de l'usine. La cogénération permet de produire à la fois de l'énergie thermique (chaleur) et de l'énergie mécanique. Seule l'énergie thermique est valorisée en chauffage et eau chaude sanitaire (ECS) par l'intermédiaire du réseau. Quant à l'énergie mécanique, produite à partir de la turbine à gaz pour être transformée en énergie électrique, elle est vendue à ErDF par contrat.

En 2014, ce choix explique l'effondrement de la recette électrique puisque ErDF n'a pas appelé la production électrique du déléguétaire en raison d'un hiver très doux, seule la partie fixe a permis de générer des recettes.

Vente électricité	2012		2013		2014		2014/2013
quantités produites	4 141 MWh		3 470 MWh		0 MWh		
Part variable	334 806	janvier 2012	289 229	janvier 2013	11		
Part fixe	899 835		861 815		842 659		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 234 640</b>		<b>1 151 044</b>		<b>842 671</b>		<b>-26,8%</b>

## **Droits de raccordements**

Le contrat de DSP, dans ses articles 28, 29 et 65, prévoit la possibilité d'extensions particulières du réseau de canalisations et de renforcement des installations qui en sont la conséquence. Les frais de raccordement comprennent le coût des branchements et des renforcements éventuels sur le réseau existant, les compteurs.

Le développement est beaucoup moins rapide que celui qui était escompté en 2008 lors des prévisions qui ont permis le chiffrage sur le plan d'affaires. Néanmoins en 2014, les nouveaux raccordements notamment de Carriet et UGECAM ont permis de facturer 87 k€.

## **C. Les produits communs de la délégation**

### **Rétrocession de gaz à RD Environnement**

Il s'agit normalement d'une opération qui est rétrocédée à Rive Droite Environnement par Rive Droite Énergie, car seul détenteur du contrat d'achat de gaz. En 2014, une régularisation à la baisse des produits de 80 k€ a été pratiquée.

### **Produits UIOM sur production électrique**

Lorsque le groupe turbo alternateur a été mis en place par RDE aucune compensation n'avait été versée au subdélégataire alors qu'il subissait une dégradation de la récupération de la cogénération. Afin de pallier cette perte, il a été convenu entre les deux entités de ramener l'indemnité à 100 K€ par an (cumul 2012-2014 de 300 K€) au lieu de 225 K€ par an prévu.

## **Le total des produits de la DSP :**

Le total se compose des produits de l'incinération et du chauffage urbain, soit en 2014 un total de 16,172 M€ soit 0,260 M€ de moins qu'en 2013 et un retard cumulé au budget de 11,7 M€.

- L'année 2014 se dégrade en raison de la douceur climatique sur la composante chauffage urbain ce qui est compensé par de meilleures ventes en incinération et par de nouveaux raccordements.
- En cumulé, le retard pris du fait de la mise en place tardive du groupe turbo alternateur, des retards en termes de branchements est accentué par le choix de passer la cogénération en mode dispatchable par rapport à une modélisation en 2008 (au plan d'affaires) en mode continu.

### III. LES CHARGES

Pour rappel, par mesure de simplification et de facilité de lecture, les charges n'ont pas fait l'objet de différenciation entre le délégataire (usine d'incinération) et le subdélégataire (réseau de chaleur), mais ont été regroupées après consolidation (annulation des contreparties réciproques). Ainsi, cette présentation est dans l'esprit du contrat passé avec le délégataire, reflétant un seul compte analytique qui est celui de la délégation de service public.

Les charges sont présentées ci-après :

Libellé \ années	Réalisé 2012		Réalisé 2013		Réalisé 2014		Evolution du réalisé 2014 Vs 2013		Budget 2014		Evolution 2014 réalisé Vs budget	
	€	% sur total réel	€	% sur total réel	€	% sur total réel	en valeur	en %	€	%	en valeur	en %
<b>Variation de stock</b>			0		-530				0		-530	N/A
<b>Achat</b>	<b>3 038 299</b>	<b>21,5%</b>	<b>2 769 247</b>	<b>19,6%</b>	<b>2 130 657</b>	<b>15,7%</b>	<b>-638 589</b>	<b>-23,1%</b>	<b>4 803 185</b>	<b>32%</b>	<b>-2 672 528</b>	<b>-55,6%</b>
Electricité	174 589	1,2%	100 182	0,7%	251 844	1,8%	151 663	151,4%	596 855		-345 011	-57,8%
Eau	52 527	0,4%	69 978	0,5%	76 045	0,5%	6 066	8,7%	55 600		20 445	36,8%
Combustibles	2 289 625	16,2%	2 131 917	15,1%	1 288 235	9,1%	-843 682	-39,6%	3 398 430		-2 110 195	-62,1%
Produits allumage et additifs	23 277	0,2%	37 947	0,3%	44 888	0,3%	6 940	18,3%	51 400		-6 512	-12,7%
Carburant GO	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Fourniture d'entretien et petit équipement	58 899	0,4%	63 786	0,5%	82 430	0,6%	18 644	29,2%	230 500		-148 070	-64,2%
Réactif traitement des fumées	404 577	2,9%	325 543	2,3%	347 731	2,5%	22 188	6,8%	470 400		-122 669	-26,1%
Autres achats	34 804	0,2%	39 893	0,3%	39 484	0,3%	-409	-1,0%	0		39 484	N/A
<b>Services extérieurs</b>	<b>5 091 205</b>	<b>36,1%</b>	<b>4 908 804</b>	<b>34,8%</b>	<b>5 440 463</b>	<b>40,0%</b>	<b>531 659</b>	<b>10,8%</b>	<b>5 179 750</b>	<b>35%</b>	<b>260 713</b>	<b>5,0%</b>
Facturation frais de siège	776 817	5,5%	784 598	5,6%	791 963	5,6%	7 365	0,9%	685 400		106 563	15,5%
Sous-traitance	2 745 487	19,4%	2 271 779	16,1%	2 490 524	17,6%	218 744	9,6%	2 575 300		-84 776	-3,3%
<b>dont groupe</b>	<b>2 344 815</b>	<b>16,6%</b>	<b>2 198 663</b>	<b>15,6%</b>	<b>2 311 125</b>	<b>16,4%</b>	<b>112 461</b>	<b>5,1%</b>	<b>1 595 200</b>		<b>715 925</b>	<b>44,9%</b>
Crédit Bail, location	7 953	0,1%	42 160	0,3%	11 523	0,1%	-30 637	-72,7%	5 200		6 323	121,6%
Petit entretien	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	0		0	N/A
Gros entretien et réparations (GER)	1 228 362	8,7%	1 475 215	10,4%	1 720 139	12,2%	244 924	16,6%	1 245 050		475 089	38,2%
Maintenance	1 452	0,0%	13 341	0,1%	83 262	0,6%	69 921	524,1%	291 400		-208 138	-71,4%
Entretien et réparation autres	5 804	0,0%	7 066	0,1%	16 598	0,1%	9 532	134,9%	0		16 598	N/A
Assurance	324 943	2,3%	314 204	2,2%	320 887	2,3%	6 683	2,1%	377 400		-56 513	-15,0%
<b>dont groupe</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>N/A</b>
Documentation - Etude	387	0,0%	441	0,0%	5 569	0,0%	5 127	1161,7%	0		5 569	N/A
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>223 955</b>	<b>1,6%</b>	<b>185 485</b>	<b>1,3%</b>	<b>215 833</b>	<b>1,6%</b>	<b>30 348</b>	<b>16,4%</b>	<b>311 800</b>	<b>2%</b>	<b>-95 967</b>	<b>-30,8%</b>
Honoraires	19 232	0,1%	12 511	0,1%	26 133	0,2%	13 622	108,9%	40 000		-13 867	-34,7%
Déplacement, Missions, Réceptions	67 493	0,5%	57 933	0,4%	54 327	0,4%	-3 606	-6,2%	39 300		15 027	38,2%
Frais de véhicule	20 768	0,1%	27 200	0,2%	31 358	0,2%	4 158	15,3%			-2 242	-6,7%
Postes et télécommunications	47 252	0,3%	47 842	0,3%	51 312	0,4%	3 471	7,3%	33 600		-123 388	-70,6%
Frais de contrôle	61 167	0,4%	38 112	0,3%	51 033	0,4%	12 921	33,9%	174 700		26 833	110,9%
Autres services extérieurs	8 043	0,1%	1 887	0,0%	1 671	0,0%	-216	-11,5%	24 200		-22 529	-93,1%
<b>Impôts et Taxes</b>	<b>951 978</b>	<b>6,7%</b>	<b>1 110 189</b>	<b>7,9%</b>	<b>960 134</b>	<b>7,1%</b>	<b>-150 055</b>	<b>-13,5%</b>	<b>710 650</b>	<b>5%</b>	<b>249 484</b>	<b>35,1%</b>
Cotisation Economique Territoriale (CET)	138 546	1,0%	144 933	1,0%	104 478	0,7%	-40 455	-27,9%	429 140		-324 662	-75,7%
Taxe parafiscale, TGAP	6 204	0,0%	3 245	0,0%	3 030	0,0%	-215	-6,6%	5 200		-2 170	-41,7%
Taxe véhicule	146	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	N/A	3 000		-3 000	-100,0%
CSS Organic	27 381	0,2%	25 146	0,2%	30 201	0,2%	5 055	20,1%	31 260		-1 059	-3,4%
TGAP	407 069	2,9%	508 961	3,6%	515 647	3,7%	6 686	1,3%			515 647	N/A
Autres dont TF	372 632	2,6%	427 903	3,0%	306 778	2,2%	-121 126	-28,3%	225 800		80 978	35,9%
Impôt forfaitaire annuel - IFA							0	N/A	16 250		-16 250	-100,0%
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 666 432</b>	<b>18,9%</b>	<b>2 758 254</b>	<b>19,5%</b>	<b>2 840 824</b>	<b>20,9%</b>	<b>82 570</b>	<b>3,0%</b>	<b>2 111 600</b>	<b>14%</b>	<b>729 224</b>	<b>34,5%</b>
Rémunération + CS	2 666 432	18,9%	2 758 254	19,5%	2 840 824	20,1%	82 570	3,0%	2 097 600		743 224	35,4%
Participation		0		0		0	N/A	14 000		-14 000	-100,0%	
<b>Autres charges de gestion courante</b>			0		0		0	N/A	0		0	N/A
<b>Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain</b>	<b>2 148 130</b>	<b>15,2%</b>	<b>2 191 204</b>	<b>15,5%</b>	<b>2 023 602</b>	<b>14,9%</b>	<b>-167 602</b>	<b>-7,6%</b>	<b>1 710 000</b>	<b>12%</b>	<b>313 602</b>	<b>18,3%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>14 119 999</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 923 182</b>	<b>98,6%</b>	<b>13 610 983</b>	<b>100,0%</b>	<b>-312 199</b>	<b>-2,2%</b>	<b>14 826 985</b>	<b>100%</b>	<b>-1 216 002</b>	<b>-8,2%</b>
Poids des charges d'exploitation dans le CA	86,8%		83,8%		84,6%						82,0%	

Les **charges d'exploitation** comptabilisées en 2014 pèsent pour 85% dans le chiffre d'affaires global de la DSP ; la cible au plan d'affaires était de 82%. Pour rappel et à iso périmètre les charges 2013 pesaient pour 84% avec une cible à 82%. Ainsi les charges pèsent le même poids d'une année à l'autre.

Les charges d'exploitation 2014 ont légèrement diminué (-2,2% soit -312 K€) par rapport à l'année 2013, passant de 13 923 K€ à 13 611 K€. Il s'agit principalement d'une baisse du poste achats (-40% soit -844 K€) et notamment des combustibles et d'une baisse du poste impôts et taxes (-13,5% soit -150 K€) induite par la diminution de la CET.

Dans le détail, les cinq premiers postes de charges d'exploitation sont présentés ci-après et sont mis en perspective par rapport à l'année 2012. Ces postes représentent 98% du total des charges d'exploitation de la délégation.

Charges d'exploitation DSP globale	Réalisé 2012	Part sur total Réel 2012	Réalisé 2013	Part sur total Réel 2013	Réalisé 2014	Part sur total Réel 2014
Services extérieurs	5 091 205	36,1%	4 908 804	34,8%	5 440 463	40,0%
Charges de Personnel	2 666 432	18,9%	2 758 254	19,5%	2 840 824	20,9%
Achats	3 038 299	21,5%	2 769 247	19,6%	2 130 657	15,7%
Redevance pour occupation du domaine Public et chauffage urbain	2 148 130	15,2%	2 191 204	15,5%	2 023 602	14,9%
Impôts et Taxes	951 978	6,7%	1 110 189	7,9%	960 134	7,1%
<b>TOTAL</b>	<b>13 896 045</b>	<b>98,4%</b>	<b>13 737 697</b>	<b>97,3%</b>	<b>13 395 679</b>	<b>98,4%</b>
<b>Total Charges d'exploitation</b>	<b>14 119 999</b>		<b>13 923 182</b>		<b>13 610 983</b>	

L'analyse ci-dessous reprend poste par poste les diminutions et augmentations significatives.

#### A. Les services extérieurs

Ils sont de 5,4 M€ et représentent 40% du total des charges. Ils évoluent de +11% par rapport à 2013.

Les deux grandes composantes qui expliquent le poids relatifs des services extérieurs dans le total charges sont la

sous-traitance (2,5 M€ +9,6% Vs 2013) et les GER gros entretiens et réparations 1,7 M€ en augmentation de 16,6% Vs 2013.

**La sous-traitance** reste contenue autour de 2,5 à 2,7 M€ et demeure inférieure au budget pour 1,6 M€ sur la période 2009-2014.

La répartition de la sous-traitance entre l'usine d'incinération et le réseau de chaleur est respectivement de 93% et 7%.

Concernant l'usine d'incinération, la sous-traitance regroupe l'ensemble des postes

transports et des REFIOM résidus d'épuration des fumées d'incinération. Ce sont exclusivement des charges du groupe. Ce poste s'est accru de 5% d'une part en raison d'un effet volume, la quantité de déchets traité est en hausse influençant à la hausse la quantité de sous-produits à traiter (+3,1%) et d'autre part en raison d'un effet prix de +2%.

Concernant le réseau de chaleur, la sous-traitance ne représente que 7% et n'évolue à la hausse (+145%) que par les régularisations opérées (-136 K€) sur les années 2011-2012 intervenues en 2013. Ainsi hors retraitement le poste serait à la baisse de l'ordre de 30K€.

### Le Gros Entretien et Renouvellement (GER)

Pour rappel, selon les conditions du contrat de délégation, les travaux de renouvellement et de grosses réparations des installations et des équipements sont à la charge du délégataire. Un plan prévisionnel de GER figure au contrat, il est ajusté et mis à jour à l'occasion de l'établissement du rapport annuel d'activité. La particularité de l'enregistrement comptable est la non constitution de provision et de reprise mais la passation des dépenses directement en charges annuelles ; ce qui vient grever le résultat directement et conséquemment. Cette charge pèse pour 32 % du poste Services Extérieurs et représente 13 % du total des charges d'exploitation.

En 2014, les dépenses de GER s'élèvent à 1,7 M€, c'est-à-dire une augmentation de 16% (+245 K€) par rapport à l'année précédente. Elles sont supérieures de 38% (+475 K€) à celles prévues au plan d'affaires pour le même exercice, en cumulé depuis 2009 elles sont de 12% supérieures. Ce dépassement est principalement lié au sinistre sur le GTA (groupe turbo alternateur) qui a engendré de lourds entretiens et réparations.

Pour mémoire, le dépassement de budget sur les années antérieures à 2014 s'explique par la réalisation d'opérations importantes sur les chaudières et par le remplacement de deux extracteurs de mâchefers pour l'usine et par des travaux suite à des fuites pour le réseau.

Conformément à l'article 84 du contrat de délégation, un tableau de détail de l'établissement du compte de GER figure dans le compte rendu technique et financier. Le solde cumulé du compte au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (-7 642 818 €), majoré du chiffre d'affaires P3 (820 319 €) constaté en 2014 par Rive Droite Environnement, minoré des travaux comptabilisés au titre du GER en 2014 (1 720 139 €) aboutit au solde du compte au 31 décembre 2014 (-8 542 637 €). Le décalage entre la constitution de provision P3 afin de couvrir les grosses réparations et le cumul des dépenses réellement effectuées montre que les dépenses ont été plus lourdes que prévu, laissant un solde débiteur à fin 2014.

Services extérieurs / GER						
GER en €	Réel 2012		Réel 2013		Réel 2014	
RDEnvironnement	1 088 224	89%	1 262 877	86%	1 394 115	81%
RDEnergie	140 138	11%	212 338	14%	326 023	19%
<b>Global</b>	<b>1 228 362</b>	<b>100%</b>	<b>1 475 215</b>	<b>100%</b>	<b>1 720 139</b>	<b>100%</b>
Total Services extérieurs	5 091 205		4 908 804		5 440 463	
GER / Services extérieurs	24%		30%		32%	
Total des charges exploitation	14 119 999		13 923 182		13 610 983	
GER / charges exploitation	9%		11%		13%	

## **B. Les charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 20% du total des charges d'exploitation de 2014. Pour la DSP consolidée elles s'élèvent à 2,84 M€ contre 2,76 M€ en 2013. Elles augmentent de 3% (+83 K€).

Les charges de personnel sont très nettement supérieures au budget inscrit dans le plan d'affaires, aussi bien pour l'année 2014 (+34,5%, soit +729 K€), qu'au cumul depuis le début du contrat (+58%, soit +7,4 M€).

Les causes de cette augmentation sont multiples dont notamment l'équivalent d'un temps plein supplémentaire résultant de plus (0,75) ou moins (0,75) de temps sur les personnels déjà en place pour compenser l'embauche d'un instrumentiste (+0,67) et d'un contrat en alternance (+0,33), une NAO (négociation annuelle obligatoire) favorable aux salariés avec une augmentation générale de base de 1,6% avec un talon de 50€ ainsi qu'une revalorisation des primes.

Par simplification de la gestion administrative et sociale, c'est le délégataire Rive Droite Environnement qui porte tous les salariés dédiés à l'exécution du contrat. Rive Droite Environnement rétrocède, au coût salarial, la main d'œuvre ayant travaillé pour le sub délégataire Rive Droite Énergie.

Le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) calculé pour l'exercice 2014 se monte à 67 K€. Le délégataire indique dans l'annexe des comptes sociaux que ce crédit d'impôt est comptabilisé en produit à recevoir et vient en déduction de la charge d'impôt. Pour information en 2014 le CICE sera utilisé à l'instar de 2013 pour soutenir l'effort de formation des personnels au-delà des minima légaux et d'améliorer le fonds de roulement.

## **C. Les achats**

Les achats représentent 16% du total des charges d'exploitation de 2014, ce qui est légèrement moins que l'année précédente, avec une baisse de 639 K€, soit - 23%.

Le poste achat continue à être très nettement inférieur au budget inscrit dans le plan d'affaires, aussi bien pour l'année 2014 (-56%, soit -2,7 M€), qu'au cumul depuis le début du contrat (-40%, soit -11,5 M€). Cette économie globale provient, au moins en 2014, essentiellement de la baisse des achats de combustible, du fait :

- du non fonctionnement de la cogénération en 2014 alors que le plan d'affaires prévoyait un fonctionnement en mode continu,
- du non fonctionnement de la chaufferie biomasse, quant à elle prévue au plan d'affaires.

### **Combustibles**

Au niveau de l'usine d'incinération, le gaz est utilisé pour les bruleurs des fours et le traitement des fumées, les pics de consommation se font au moment des démarriages et redémarrages des fours.

Au niveau du réseau de chaleur, le gaz est utilisé par les chaudières gaz d'appoint et la cogénération en mode « dispatchable » au moment de l'appel d'utilisation. Ce poste inclut aussi l'achat de chaleur de l'usine d'incinération. Cependant cet achat est retraité afin d'avoir un compte de résultat de la DSP global apuré des opérations réciproques.

Le gaz consommé par Rive Droite Énergie pour les besoins de son « process » de chauffage urbain représente 1,2 M€ versus 2,1 M€ en 2013. Cette diminution de 43% est la conséquence du non fonctionnement de la cogénération.

## L'électricité

Pour l'usine d'incinération, la quantité d'énergie électrique achetée a fortement augmenté en 2014 passant de 62 K€ en 2013 à 261 K€ en 2014, suite à l'arrêt de la turbine durant 5 mois, ce qui a empêché l'autoconsommation de la production électrique.

## D. Les redevances

Les redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain représentent 15% du total des charges d'exploitation depuis 2011.

Elles concernent le réseau de chaleur à 75 % et l'usine d'incinération à 15 %. Les actualisations sont contrôlées par la Direction Collecte et Traitement des Déchets (DCTD) de la CUB.

**Redevances pour occupation du domaine public et chauffage urbain en euro**

	Réel 2012		Réel 2013		Réel 2014		Evolution 2014 // 2013	
<b>Rive Droite Energie</b>	<b>1 638 130</b>	<b>76%</b>	<b>1 681 204</b>	<b>77%</b>	<b>1 513 602</b>	<b>75%</b>	<b>-167 602</b>	<b>-12%</b>
Redevance du service public du chauffage urbain	1 332 517		1 342 847		1 351 063		8 216	0,6%
Redevance liée au prix de la chaleur	305 613		338 357		162 538		-175 818	-153%
<b>Rive Droite Environnement</b>	<b>510 000</b>	<b>24%</b>	<b>510 000</b>	<b>23%</b>	<b>510 000</b>	<b>25%</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Global redevances</b>	<b>2 148 130</b>	<b>100%</b>	<b>2 191 204</b>	<b>200%</b>	<b>2 023 602</b>	<b>100%</b>	<b>-167 602</b>	<b>-9%</b>
Part redevances / charges exploitation	15,2%		15,7%		14,9%			

### La redevance du service public du chauffage urbain due par Rive Droite Energie :

Cette redevance est prévue à l'article 63 du contrat initial de délégation de service public. Le montant de base de la redevance appliquée pour la première fois en 2009 était de 1 200 000 €. Le contrat prévoit par la suite une révision du montant de base en fonction de deux indices publiés au Moniteur des Travaux Publics (« coût de la main d'œuvre des Industries Mécaniques et Électriques » et « Frais et Services Divers catégorie 2 »).

La redevance augmente de 0,6% sur l'année 2014 par rapport à 2013 et atteint 1,4 M€.

### La redevance liée au prix de la chaleur due par Rive Droite Energie :

Cette redevance est prévue à l'article 69 du contrat initial de délégation de service public. Elle est actualisée sur le coût des énergies substituées (gaz naturel). La diminution de 51% par rapport à 2013, soit -175 K€, est **difficilement prévisible** en raison de son mode de calcul. En effet, elle devient exigible dès lors que le prix de vente de la chaleur produite par l'usine d'incinération indexé sur le prix de l'énergie (CHALUIOMen) est supérieur à ce même prix de vente indexé sur le coût d'exploitation de l'usine d'incinération (CHALUIOMexp).

Pour l'exercice 2014, c'est la résultante d'un effet prix et d'un effet volume tous deux à la baisse :

- compte tenu de la baisse de l'indice gaz (IGAD) et de l'application à compter du mois de mai 2014 de l'indice ICHT-IME qui prend en compte l'effet CICE,
- compte tenu du retrait observé sur les volumes consécutif, notamment, à la régularisation du sur comptage chaleur provenant de l'UVE.

#### **La redevance due par Rive Droite Environnement pour utilisation de l'usine d'incinération :**

Dans son article 75.1, le contrat prévoit que le délégataire verse à la CUB une redevance fixe annuelle de 510 000 € au titre de l'activité d'élimination des déchets rémunérant l'activité de vide de fours au-delà des 90 000 tonnes garanties.

#### **E. Les impôts et taxes**

Les impôts et taxes représentent 7 % du total des charges d'exploitation 2014. Ils diminuent de presque 14% comparativement à 2013 passant de 1,1 M€ (2013) à 0,96 M€ (2014).

Cette baisse est essentiellement due au dégrèvement de CET (contribution économique territoriale) auquel s'ajoute un remboursement d'acomptes de CVAE, laissant apparaître un poste impôts et taxes de 60% inférieur à 2013.

#### **Le total des charges d'exploitation de la DSP :**

Les charges pour l'exercice 2014 s'élèvent à 13,6 M€ contre 13,9 M€ en 2013 soit une diminution de 0,3 M€ (-2,2%).

Cette économie globale provient essentiellement de la baisse des achats de combustible du fait du non fonctionnement de la cogénération en 2014, car fonctionnant en mode dispatchable et non appelé par ErDF.

#### IV. L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) RETRAITÉ

L'article 62 du contrat de délégation prévoit les dispositions financières de partage des gains de productivité dans le cas où le délégataire obtiendrait de meilleurs EBE (Excédent Brut d'Exploitation) que ceux prévus dans les comptes d'exploitations prévisionnels.

L'EBE visé dans le contrat est l'EBE « classique » retraité des frais de siège et des charges de gros entretien et renouvellement.

EBE en K€	Réalisé	Prévisionnel	Ecart Réel Vs prévisionnel
	2014	2014	
Produits	16 173	18 204	-2 031
Charges exploitation	13 611	14 827	-1 216
EBE	2 562	3 377	-815
Frais de siège	792	685	107
Charges de GER	1 720	1 245	475
<b>EBE retraité</b>	<b>5 074</b>	<b>5 308</b>	<b>-234</b>

Ainsi, l'EBE « retraité » pour l'exercice 2014 s'élève à 5,074 M€. Dans le plan d'affaires il était prévu à hauteur de 5,3 M€ ; l'EBE réel étant inférieur à celui attendu, la clause de partage des gains de productivité ne s'applique pas.

#### V. SYNTHÈSE

Le contrat de délégation de 12 ans a parcouru la moitié du temps contractuel à la fin de l'exercice 2014.

Cet exercice se solde par un moindre chiffre d'affaires en baisse de 3,2% comparativement à 2013 et d'un total produits d'exploitation en baisse également de 1,6%. Comme expliqué précédemment, la panne sur la turbine pendant 5 mois conjuguée à la douceur climatique ont occasionné une perte de revenus.

Les charges quant à elles ont été contenues ou tout du moins, étant en lien direct avec l'activité, n'ont pas évolué à la hausse. Elles ont ainsi permis d'afficher une baisse relativement proportionnelle à la perte de produits de 2,2%.

Ainsi, le résultat net, résultant de l'EBE duquel sont amputés les impôts (0,41 M€), les charges calculées (1,728 M€) et le résultat financier (-0,27 M€) reste positif à hauteur de 0,425 M€.

Au regard du plan d'affaires, sur les six premières années cumulées du contrat, les résultats attendus ne sont pas réalisés. En effet, le total des produits est en recul de 11% et bien que le total des charges se soit amélioré de 2%, l'EBE demeure en retrait de 80%.

Les principales causes sont le décalage de la mise en service du Groupe Turbo Alternateur pour la vente d'électricité via l'usine d'incinération, le choix de fonctionner en mode « dispatchable » et non en mode continu pour la production d'électricité via la chaufferie et plus récemment la panne de la turbine (5 mois) et le constat d'hiver moins rigoureux.

## Contrôles effectués

En 2014, outre les échanges réguliers, les agents de la Communauté Urbaine de Bordeaux se sont rendus sur les lieux d'exploitation du réseau de chaleur des Hauts de Garonne à plusieurs reprises. Ces réunions ont permis de faire le point sur les actions d'entretien du réseau, le suivi des abonnements et les perspectives d'évolution relatives aux nouveaux raccordements. Les raccordements des quartiers de Carriet et de la Ramade, sur la commune de Lormont, ont fait l'objet d'une attention toute particulière.

Suite à des erreurs de facturation, une médiation fructueuse a été menée entre le délégataire et un abonné du service par les agents du service communautaire en charge du suivi de la délégation.

Le délégataire a produit un compte rendu mensuel assorti de comptes-rendus hebdomadaires pendant la période de chauffe rendant compte du service effectué et des incidents éventuels intervenus sur le réseau pendant la période de chauffe.

Le délégataire a rempli toutes ses obligations au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

## Avis du délégant

A l'issue de ce sixième exercice de la délégation de service public, qui en compte douze au total, le délégataire a pleinement rempli ses obligations de service et a assuré la continuité du service du chauffage urbain.

Le délégataire poursuit ses efforts de recherche de clientèle et pour la première année depuis le début du contrat de délégation, compense, notamment avec le raccordement du quartier Carriet à Lormont, les pertes dues aux opérations de démolition des bâtiments.

## **RESEAU DE CHALEUR SAINT-JEAN BELCIER**

Réseau à créer.

Procédure de délégation de service public en cours.

## **RESEAU DE CHALEUR DE LA PLAINE RIVE DROITE**

Réseau à créer.

Procédure de délégation de service public en cours.

## **AUTRES RESEAUX**

Etudes de faisabilité en cours sur Pessac et Mérignac.

Transfert en cours des réseaux de Bordeaux-Mériadeck et St Médard en Jalles - Hastignan.

# ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SERVICE PUBLIC DU CHAUFFAGE URBAIN

Le service public du chauffage urbain fait l'objet d'un budget annexe, interne à Bordeaux Métropole, distinct des comptes du délégataire.

Ce budget annexe est structuré en programmes qui correspondent aux différents réseaux de chaleur.

Les éléments présentés ci-dessous correspondent au compte de résultat arrêté au 31 décembre 2014.

## Les recettes et dépenses d'investissement du service public du chauffage urbain

### Les recettes d'investissement

- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à la somme de **5 106 019,38 €** ainsi répartie :

Recettes réelles d'investissement			
Programme	Objet	Compte	Montant
Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (P001)	Subvention FEDER Chaufferie bois / gaz de Lormont (O001)	1317	1 093 776,43
	Emprunt (O004)	16449	1 618 675,46
Opération budgétaires et patrimoniales Finances (P004)	Réserves	1068	1 562 627,68
	Transfert de droits de déduction de TVA (O001)	2762	830 939,81
TOTAL			<b>5 106 019,38</b>

- Les recettes d'ordre s'élèvent à la somme de **1 359 947,49 €** ainsi répartie :

Opérations d'ordre	
Dotation aux amortissements	29 592,15
Opérations patrimoniales	1330355,34
<b>TOTAL</b>	<b>1 359 947,49</b>

### Les dépenses d'investissement

- Les dépenses réelles s'élèvent à la somme de **8 072 835,22 €** ainsi répartie :

Dépenses réelles d'investissement			
Programme	Objet	Compte	Montant
Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (P001)	Frais d'études (O001)	2031	4 319,36
	Construction chaufferie bois de Lormont (O001)	2313	5 893 845,13
	Travaux Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (O002)	2315	36 500,00
	Emprunt réseau de chaleur des Hauts de Garonne (O004)	16449	1 933 674,01
Réseau de chaleur Saint-Jean Belcier (P002)	Frais d'études (O001)	2031	42 706,58
	Travaux Chaufferie (O001)	2313	24 280,60
	Travaux Réseau (O001)	2315	128 254,66
	Frais d'insertion marché + DSP (O001)	2033	9 254,88
TOTAL			<b>8 072 835,22</b>

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **1 885 003,37 €** ainsi réparties :

Opérations d'ordre	
Dotation aux amortissements	554648,03
Opérations patrimoniales	1330355,34
<b>TOTAL</b>	<b>1 885 003,37</b>

## Les recettes et dépenses de fonctionnement du service public du chauffage urbain

### Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de **1 351 063,53 €** ainsi répartie :

Recettes réelles de fonctionnement			
Programme	Objet	Compte	Montant
Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (P001)	Redevance Délégitaire (O003)	706	1 351 063,53
	Taxe Foncière Chaufferie de Cenon (O003)	758	à venir en 2015
TOTAL			<b>1 351 063,53</b>

- Les recettes d'ordre s'élèvent à la somme de **554 648,03 €**.

### Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles s'élèvent à **193 604,67 €** ainsi réparties :

Dépenses réelles de fonctionnement			
Programme	Objet	Compte	Montant
Réseau de chaleur des Hauts de Garonne (P001)	Taxe Foncière Chaufferie de Cenon (O003)	63512	5 897,00
	Intérêts d'emprunt (O004)	66111 66112 668	1 748,79
Réseau de chaleur Saint-Jean Belcier (P002)	Honoraires prestataire (O002)	6226	407,52
Opération budgétaires et patrimoniales Finances (P004)	Remboursement de frais divers (O001)	6 287,00	64 452,58
Ressources Humaines (P005)	Masse salariale réseau de chaleur (O001)	6215	121 098,78
TOTAL			<b>193 604,67</b>

- Les dépenses d'ordre s'élèvent à **29 592,15 €**.

## Synthèse de l'analyse

		Recettes	Dépenses	Résultat au 31/12/2014	Restes à réaliser	Reports N-1	Résultat
Réel	Investissement	5 106 019,38	8 072 835,22	-2 966 815,84	1 341 986,24	-141 139,65	-1 765 968,26
	Fonctionnement	1 351 063,53	193 604,67	1 157 458,86	-40 000,00	1 008 249,81	2 125 708,67
Opérations d'ordre	Investissement	1 359 947,49	1 885 003,37				
	Fonctionnement	554 648,03	29 592,15				
		<b>Total</b>	<b>8 371 678,43</b>	<b>10 181 035,41</b>	<b>-1 809 356,98</b>	<b>1 301 986,24</b>	<b>867 110,16</b>
							<b>359 739,42</b>

Afin de faire le lien avec les modalités de présentation du budget annexe, il convient de tenir compte des restes à réaliser 2014 (2 472 854 € en recettes d'investissement, 1.130.867,76 € en dépenses d'investissement et 40.000 € en dépenses de fonctionnement) et de la reprise des résultats 2013 (-141.139,65 € en investissement et 1.008.249,81 € en fonctionnement).

Ainsi, l'exercice 2014 présente un résultat excédentaire net global de 359 739,42 €.

Les travaux de la chaufferie bois/gaz de Lormont ont été en partie financés par l'excédent 2013, l'autofinancement 2014 et la subvention du FEDER.

# CE QU'IL FAUT RETENIR

## Réseau de chaleur des Hauts de Garonne

- Part de chaleur en provenance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de 83,2%.
- Solution de chauffage d'environ 31% moins chère que le chauffage individuel au gaz.
- Chauffage de 680 logements supplémentaires suite au raccordement du quartier Carriet.

## Réseau de chaleur Saint-Jean Belcier

- Procédure en cours d'attribution de la délégation du service public du chauffage urbain dans le quartier Saint Jean Belcier (prise d'effet prévisionnelle du contrat au 1<sup>er</sup> juillet 2015).
- Lancement de la consultation pour le marché public de travaux de la chaufferie d'appoint Saint-Jean Belcier (démarrage des travaux prévu en mai 2015).

## Réseau de chaleur de la Plaine Rive Droite

- Décision de création d'un réseau de chaleur sur la Plaine Rive Droite, sur la base du schéma directeur, et lancement d'une procédure de délégation de service public (attribution du contrat prévue mi 2016).

## Autres réseaux de chaleur

- Conduite par la Communauté Urbaine de Bordeaux, d'études de faisabilité sur les secteurs de Pessac et Mérignac.

- Préparation de la reprise des réseaux communaux de Bordeaux-Mériadeck et St Médard en Jalles - Hastingan.